

## **Il est important de déclarer à l'Agence régionale de santé, tous les cas de mésothéliomes diagnostiqués depuis janvier 2012**

Depuis le 16 janvier 2012, le ministère chargé de la santé a ajouté par décret, les mésothéliomes sur la liste des maladies à déclaration obligatoire (MDO). Il incombe maintenant à tout médecin, pathologiste et clinicien, qui pose un diagnostic de mésothéliome, quel qu'en soit son site anatomique, de déclarer son cas à l'Agence régionale de santé (ARS). Les formulaires de notification «pathologiste» et «clinicien» sont téléchargeables sur les sites internet de l'InVS et du réseau Onco-Normand.

La DO des mésothéliomes est à finalité épidémiologique, complémentaire du Programme national de surveillance des mésothéliomes pleuraux (PNSM). Elle doit permettre de mieux décrire la situation des mésothéliomes sur tout le territoire national, et d'aller plus loin dans la compréhension des causes notamment environnementales dans 3 populations ciblées (les femmes, les hommes de moins de 50 ans et les hors plèvre). L'atteinte de ces objectifs nécessite l'exhaustivité des notifications par les médecins, et la réalisation d'une enquête d'exposition auprès des patients identifiés à partir des fiches de notification transmises à l'ARS, par une équipe régionale. Ces connaissances doivent permettre d'accroître les actions collectives de prévention, et la reconnaissance médico-sociale pour un bénéfice individuel des patients.

Un premier bilan national sur les notifications 2012, intégrant les résultats de Haute-Normandie, sera produit par l'Institut de Veille sanitaire (InVS), puis diffusé dans le courant du 2<sup>nd</sup> semestre 2013. Il doit permettre de disposer d'une image fidèle de la situation des mésothéliomes au niveau national et dans les différentes régions. Pour cela, il doit reposer sur des données exhaustives.

Actuellement, seuls 8 cas ont été notifiés à l'InVS pour la Haute-Normandie, contre 25 à 35 attendus pour 2012, ce qui témoigne d'une sous-notification importante dans votre région.

***Il est important de renforcer l'exhaustivité des notifications de mésothéliomes en Haute Normandie, en rétrospectif*** dans la perspective du bilan national, ***afin de rattraper les cas diagnostiqués en 2012*** et qui n'ont pas encore fait l'objet d'une DO, et ***en prospectif***, dans la perspective du démarrage des enquêtes d'exposition auprès des 3 populations ciblées. En effet, pour que ces enquêtes soient informatives, l'identification des patients devra être non biaisée, ce qui suppose de reposer sur un système de notifications exhaustif.

**Pour déclarer vos cas diagnostiqués en 2012 et 2013, utilisez le formulaire de notification qui est sur les sites InVS et Onco-normand et adressez-le rempli, daté et signé, par fax au médecin de l'ARS au 02 32 18 26 92.**

Vous pouvez également faire votre déclaration, par courrier confidentiel adressé au médecin de la CVAGS-ARS de votre région d'exercice.

**Vous serez informé dès que possible, des résultats du premier bilan 2012.**

